

**Service émetteur :** Délégation Départementale du Finistère  
Département Santé-environnement

Date : Quimper, le 22 mai 2019

**CC HAUT PAYS BIGOUDEN**

**(0629)**

<b>Type</b>	<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>Prélevé le :</b> mercredi 15 mai 2019 à 14h02
Prélèvement	02900212756		
Installation	CAP 001502	KERGAMET FORAGE 2.	par : WOJTOWICZ FLORIAN
Point de surveillance	P 0000002153B	FORAGE KERGAMET 2.	Type visite : AU
Localisation exacte	FORAGE		Motif : ETUDE

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	6,7 unité pH				
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	14,1 °C		25,00		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0				
Couleur (qualitatif)	0				
Odeur (qualitatif)	0				

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Quimper 2902

(22 Avenue de la Plage des Gueux, ZA de Créac'h Gwen - CS 13031, 29334 QUIMPER cedex Tél : 02 98 10 28 88)

Type d'analyse : DIV (Code SISE : 00228474)

Dossier : 190514031379011

PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Activité Radon 222	153 Bq/L				

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

## CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement 00212756)

Cette analyse du radon a été réalisée dans le cadre de la phase d'investigation qui vise à caractériser la qualité des eaux brutes souterraines, en vue le cas échéant d'adapter le contrôle sanitaire au point de mise en distribution. La valeur mesurée dans l'eau du forage de Kergamet 2 est supérieure à la référence de qualité fixée à 100 Bq/L pour les eaux destinées à la consommation humaine en distribution et inférieure dans le mélange des eaux des ressources avant traitement. Compte tenu des facteurs de risques potentiels sur ce secteur (zone à potentiel radon significatif définie par l'arrêté du 27 juin 2018 et contexte hydrogéologique singulier), une recherche complémentaire du radon sera réalisée à une période hydrogéologique différente afin de vérifier l'éventuelle présence de ce paramètre dans l'eau du mélange des ressources.

Pour le Directeur départemental,  
la responsable du pôle eaux destinées  
à la consommation humaine

*Signé*

Janine CONAN